



FORMATIONS TECHNIQUES ET TRANSFERTS DE FONDS CONDITIONNELS POUR RENFORCER ET DIVERSIFIER LES MOYENS D'EXISTENCE

Point de départ ou situation problématique

La population cible de cette intervention est constituée des 3000 familles les plus vulnérables au sein de 180 communautés. Ces dernières étant localisées dans les trois districts du Népal les plus touchés par les tremblements de terre d'avril et mai 2015, à savoir Makawanpur, Nuwakot et Rauwa. Ces communautés sont caractérisées par leur extrême isolement et un accès très limité, surtout pendant la saison des moussons.

Les familles ciblées par ce projet, qui ont perdu leur maison et une grande partie de leurs biens pendant les tremblements de terre (animaux, étables, semences, etc.), vivent d'une économie de subsistance qui ne leur permet pas d'épargner et donc d'investir pour améliorer leurs moyens de subsistance.

Lors de l'évaluation des besoins, l'une des principales difficultés identifiées a été la perte de leur capital physique, causée non seulement par l'impact des tremblements de terre, mais aussi par les stratégies de survie mises en œuvre. En effet, ils ont vendu une grande partie de leurs biens afin de répondre aux besoins de première nécessité et aux soins médicaux.

Ces stratégies de survie en réaction à la catastrophe ont également mené les populations touchées à s'endetter énormément.

D'autre part, certaines déficiences techniques ont été identifiées dans les systèmes de production traditionnels de la région, notamment dans le domaine agricole et l'élevage, qui pourraient être améliorés par une formation technique et un investissement financier adéquat.

Agriculture de Subsistance

Au Népal, l'agriculture est principalement axée sur la subsistance, ce qui signifie que les agriculteurs produisent principalement des aliments pour nourrir leur famille. Elle se caractérise par une agriculture à petite échelle et un nombre très limité d'animaux.



Projet :

Rétablissement et amélioration des moyens d'existence des familles les plus vulnérables touchées par les tremblements de terre au Népal en 2015.

Objectif spécifique :

Renforcement et diversification des moyens d'existence.

Durée : 18 mois

Organisation chargée de la mise en œuvre :

Croix-Rouge du Népal

Type d'intervention sur les moyens d'existence :

Renforcement et Diversification

Capitaux renforcés :

Physique et humain

Contexte :

Rural

Group cible :

3000 familles engagées dans l'agriculture de subsistance.

Proposition pour renforcer et diversifier les moyens d'existence

Après avoir analysé les besoins et les capacités, l'équipe du projet s'est concentrée sur deux axes principaux :

1) **Améliorer les compétences techniques** grâce à une formation pratique de trois jours, au cours de laquelle les bénéficiaires reçoivent des conseils pratiques pour améliorer la productivité de leurs initiatives.

Remarque : grâce à une formation pratique de trois jours, au cours de laquelle les bénéficiaires reçoivent des conseils pratiques pour améliorer la productivité de leurs initiatives.

2) **Augmenter leur capacité d'investissement** en fournissant des transferts en espèces conditionnels (conditionnés à la participation à la formation technique) et limités (à l'investissement dans les intrants nécessaires en fonction de l'apprentissage reçu dans la formation technique et de l'accord signé entre la Croix-Rouge et chacune des familles).

Remarque : plus la valeur du transfert d'argent est élevée, plus le retour sur investissement est important et donc l'intérêt, l'implication et l'engagement des bénéficiaires de l'initiative sont renforcés.



Principales activités mises en œuvre

Les activités sont mises en œuvre de manière séquentielle dans chaque communauté :

1. Élaboration d'**offres productives** viables en fonction du contexte de chaque district.
2. Les familles cibles **choisissent l'activité productive préférée** parmi les offres disponibles, et signent un accord (droits et responsabilités) avec la Croix-Rouge.
3. Une **formation technique** de trois jours est proposée à chaque bénéficiaire (par groupes de 15 personnes) au cours de laquelle ils apprennent de manière pratique à optimiser leurs initiatives productives.
4. Les familles bénéficiaires reçoivent la **première tranche de leur transfert de fonds** (environ 150 Euro) sous réserve de leur participation à une formation technique et conformément aux accords préalablement signés.
5. L'équipe technique du projet supervise l'**investissement de la première tranche du transfert de fonds** et, une fois confirmé que les normes minimales convenues sont respectées, la deuxième tranche est approuvée.
6. Les familles bénéficiaires reçoivent la **deuxième tranche du transfert de fonds** (environ 250 Euro) conformément aux accords signés.
7. L'équipe technique supervise et soutient l'**investissement de la deuxième tranche du transfert de fonds** conformément aux accords signés.

RECOMMANDATIONS

À prendre en compte :

- ✓ Le nombre d'initiatives productives à proposer doit être adapté à la capacité du projet. Cependant, il est important de proposer une diversité suffisante pour permettre aux familles cibles de choisir celle qui leur convient le mieux.
- ✓ Certaines familles cibles peuvent ne pas avoir besoin d'une formation spécifique mais plutôt de fonds pour investir dans leurs moyens d'existence. Cela ne doit pas être inclus dans le cadre du projet.
- ✓ Il est recommandé que la conception des différentes offres productives prenne en compte un transfert de fonds substantiel qui motive la participation et l'engagement, et qui permette d'obtenir un rendement significatif.
- ✓ La valeur du transfert de fonds doit être calculée de manière flexible afin que les bénéficiaires puissent utiliser une partie de l'argent pour d'autres priorités.
- ✓ La valeur du transfert de fonds doit être la même, quelle que soit l'offre productive choisie, de manière à ce que le choix soit basé sur une capacité et un intérêt réel, et non sur la valeur du transfert.
- ✓ Les délais entre les dates limites pour le transfert de fonds sont très importants pour maintenir les niveaux de motivation et d'implication des bénéficiaires (entre 3 et 4 semaines maximum).



Équipe de projet et ressources internes :

- 3 Techniciens en moyens d'existence communautaires.
- 3 Techniciens en agriculture et 3 Techniciens en élevage pour faciliter la formation.
- Une équipe d'animateurs communautaires pour assurer le suivi et le soutien aux familles
- Un délégué spécialisé en moyens d'existence.



Ressources et services externes :

- Départements Agricoles de District (pour l'élaboration du contenu de la formation).
- Départements d'Élevage des Districts (pour la préparation des contenus de formation).



Partenaires et accords :

- Accord individuel avec chaque bénéficiaire.
- Le gouvernement et les municipalités
- Coordination avec d'autres agences humanitaires.

Références :

[Lignes directrices de la Fédération internationale pour les programmes relatifs aux moyens d'existence](#)

[Boîte à outils : Transferts monétaires en situation d'urgence](#)

Remerciements à :

Croix-Rouge du Népal et Croix-Rouge espagnole

Document élaboré par :

[Centre des Moyens d'Existence de la FICR](#)
www.livelihoodscentre.org